



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège La Côte Radieuse
CANET-EN-ROUSSILLON**

39 avenue de Perpignan
CS 90005
66145 CANET EN ROUSSILLON Cedex



INFORMATIONS SUR LA BOURSE DE COLLEGE ANNEE 2026-2027

Deux possibilités :

1. Vous avez déjà donné votre consentement pour l'examen automatique du droit à bourse ET vous avez bien effectué votre déclaration des revenus 2025 en 2026 : vous n'avez pas à reformuler de demande de bourse.

D'ici la fin du mois de septembre :

- Si votre dossier est complet : vous recevrez une notification d'attribution ou de refus par mail
- Si votre dossier est incomplet, vous recevrez un mail vous demandant de fournir le justificatif permettant de traiter votre dossier

En vous connectant à votre compte, vous pouvez suivre l'évolution de votre demande et vérifier si vous avez bien donné votre consentement.

En l'absence d'information sur le traitement de votre dossier fin septembre, contacter le secrétariat élèves : secretariat.0660648w@ac-montpellier.fr

AVANTAGES DE L'ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE :

Le responsable de l'élève qui a consenti à l'étude automatique du droit à bourse lors de l'inscription est dispensé de déposer une demande de bourse lors des rentrées scolaires suivantes grâce à la conservation du consentement dans la base Elèves.

L'établissement vous conseille de consentir à l'étude automatique du droit à bourse

2. Vous n'avez pas donné votre consentement : vous pouvez effectuer une demande de bourse en ligne avant le 9.10.2026

Pour effectuer une demande de bourse en ligne, se connecter : VIA EDUCONNECT [Cliquer ICI](#) (ctrl + clic) ou <https://educonnect.education.gouv.fr/>

Le simulateur de bourse permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse et d'obtenir une estimation de son montant : [Simulateur pour candidat à bourse \(education.gouv.fr\)](#)

Vous pouvez visualiser le tutoriel de demande de bourse en ligne sur : [Les bourses de collège et de lycée | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE NATIONALE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 1^{er} septembre au 16 octobre 2025

Si je n'ai pas donné mon consentement à l'étude automatique de mon droit à bourse lors de l'inscription de mon enfant, je fais ma demande de bourse en ligne, même si mon enfant était boursier l'année dernière.

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon avis
d'imposition 2025
sur les revenus 2024
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte **ÉduConnect**
ou
→ mes codes pour me connecter
via **FranceConnect**

Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité Services** à l'adresse teleservices.education.gouv.fr grâce à mon compte **ÉduConnect** ou à **FranceConnect**.
Je clique sur **Mes services/Demande de bourse** et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une demande pour mon enfant scolarisé en collège public ou lycée public à la rentrée 2025.
En une seule démarche, je peux faire ma demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même établissement.
- 3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.
- 4** Je peux suivre l'évolution de ma demande de bourse en me connectant à **Scolarité Services** : **Mes services/Demande de bourse/Suivre mon dossier**.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Pour la rentrée de l'année scolaire 2026-27 ce sont les revenus de 2025 qui sont pris en considération, mentionnés sur l'avis d'impôt 2026. C'est le revenu fiscal de référence de **l'avis d'imposition 2026** qui est retenu pour l'attribution de la bourse.

La bourse est attribuée pour l'année scolaire en cours en fonction de **deux critères** :

- Le revenu fiscal de référence (RFR) -qui figure sur avis d'imposition - de la ou des personnes assumant la charge de l'élève.
- Le nombre d'enfants à charge *rattachés* au foyer fiscal

Les ressources (le RFR) et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt 2025.

Le demandeur de la bourse est la personne qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Il est inscrit comme responsable légal financier.

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins.
- En cas de résidence alternée de l'élève, il est tenu compte des revenus du demandeur de la bourse ou des revenus de son ménage recomposé.
- En cas de divorce ou de décès survenu au cours de l'année 2025, la diminution de revenus peut être prise en compte. Veuillez en informer par mail le secrétariat élèves : secretariat.0660648w@ac-montpellier.fr
- En cas de changement de nom, vous devez faire une demande de bourse papier.

La demande de bourse sur formulaire papier

Le formulaire papier peut également vous être remis à l'accueil du collège à compter du 1^{er} septembre.

Une fois complété, il doit être remis au secrétariat élèves uniquement avec les pièces justificatives demandées.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr